



Droit civil et familial degagements de droit

Par **sof33**, le **29/01/2011** à **21:52**

Bonjour,
je souhaite savoir si il existe une démarche pour pouvoir se dégager de droit avec ses parents ,je suis on conflit si on peut dire ça comme sa avec mes parents ,suite à plusieurs disputes sur nous et nos enfants ,nous ne voyons plus nos parents agé de plus de 60 ans .je ne souhaite pas de leur part aucun droit de succession je ne veux rien ni maison ni rien de leurs par et si un jour pour une raison quelconque l'un deux doit aller un maison de retraite je ne veux pas payer de ma poche .Ai-je le droit ou si il existe une demarche à faire .merci de vos conseils .

Par **Marion2**, le **29/01/2011** à **22:33**

Je suis désolée, mais si un jours vos parents doivent aller en maison de retraite et qu'ils ont des moyens insuffisants pour vivre, les enfants seront dans l'obligation de leur verser une pension alimentaire qui sera fixée par le conseil régional ou par le JAF.

Il n'y a aucune démarche pour vous soustraire à cette aide alimentaire.